

Madame, Monsieur,

En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN). Le 105^e Rapport de gestion porte sur l'exercice 2012. Il contient, dans une première partie, le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale, qui commente l'accomplissement des tâches légales de l'institut d'émission, en particulier la conduite de la politique monétaire et la contribution de la Banque nationale à la stabilité du système financier.

Le Rapport financier constitue la seconde partie du Rapport de gestion. Il est soumis à l'approbation du Conseil fédéral, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Rapport financier décrit l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, et son résultat financier. Il comprend les Comptes annuels de la Banque nationale (maison mère) – dont le bilan, le compte de résultat et l'annexe –, les Informations financières sur le fonds de stabilisation et, comme le prévoit la loi, les Comptes consolidés. Enfin, la partie Informations diverses, à la fin du Rapport de gestion, renseigne notamment sur les organes de la BNS.

En 2012, la Banque nationale s'est de nouveau trouvée confrontée à des défis majeurs en matière de politique monétaire: dans un environnement difficile et marqué par de fortes incertitudes, elle a dû garantir un cadre monétaire approprié à l'économie suisse. Avec le cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro, qu'elle a introduit le 6 septembre 2011, la Banque nationale a continué de disposer d'un instrument important dans l'accomplissement de son mandat en 2012. Le cours plancher a permis de contenir le danger de déflation qui menaçait de s'étendre, empêchant ainsi une évolution déstabilisatrice de la conjoncture et des prix. Face à l'affaiblissement de la conjoncture à l'étranger et au niveau toujours élevé du franc, la croissance économique a toutefois perdu de sa vigueur également en Suisse, et le chômage a augmenté.

Sur le plan opérationnel, la Banque nationale a mis l'accent sur les mesures visant à préserver une réputation irréprochable, notamment dans le domaine des opérations financières passées à titre privé. Elle a remanié les règlements correspondants, applicables aux autorités de la Banque, aux organes de direction et au personnel; elle a en outre renforcé les structures et les processus de contrôle en la matière.

La Banque nationale (maison mère) a clôturé l'exercice 2012 avec un bénéfice de 6 milliards de francs, contre 13 milliards de francs en 2011. Ont contribué à ce résultat positif, d'une part, les revenus et les gains de cours réalisés sur les titres porteurs d'intérêts et sur les titres de participation pour les positions en monnaies étrangères et, d'autre part, la plus-value sur l'or. Cette évolution favorable a permis de compenser largement les fortes pertes de change enregistrées principalement sur le dollar des Etats-Unis et sur le yen.

Le résultat de la maison mère est déterminant pour la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons. Après l'attribution à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale distribuera, conformément à la convention conclue avec le Département fédéral des finances (DFF), 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2012. Un dividende de 1,5 million de francs doit être versé aux actionnaires.

En 2012, le fonds de stabilisation a réalisé un bénéfice de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis. Le prêt octroyé par la Banque nationale a passé de 7,6 milliards à 4,4 milliards de francs.

Le fonds de stabilisation a contribué à hauteur de 0,9 milliard de francs au bénéfice consolidé, portant ce dernier à 6,9 milliards de francs.

Nous remercions les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs de leur grand engagement et du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 1^{er} mars 2013



JEAN STUDER
Président du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale